

## **Non à l'allongement du temps de travail !**

La région Île-de-France a joué un très mauvais tour aux agents techniques des lycées en allongeant leur temps de travail et de présence. Cette politique est la même que celle de l'état qui supprime des dizaines de milliers de postes dans l'éducation et qui impose toujours plus de travail aux agents administratifs, personnels de vie scolaire et enseignants.

**SUD éducation se bat pour la réduction du temps de travail pour toutes et tous et dit non à l'annualisation du temps de travail.**

Dorénavant, la pause repas n'est plus comprise dans le temps de travail ce qui rallonge le temps de présence d'autant, le nouveau décompte des jours fériés rajoute des jours travaillés, il n'y a plus de maximum de jours de permanence et les 65 jours de congés bonifiés ont disparu au profit d'un maximum de 58 jours seulement... et si des agents sont malades pendant l'année, ils perdent le bénéfice de leur RTT et sont contraints de les rattraper.

**Avec SUD éducation, exigeons que la pause méridienne et 20 minutes d'habillage/déshabillage soient comprises dans le temps de travail et que le décompte des jours fériés soit rétabli. 65 jours de congés bonifiés pour tous et réduction du nombre de jours de permanence !**

Ces mesures de régression sociale viennent se surajouter aux conditions de travail difficiles des agents. Le manque criant de personnel conduit trop souvent à une augmentation scandaleuse de la charge de travail pour les personnels. Les agents en arrêt ne sont pas remplacés, les services sont partiellement complétés par des contrats aidés corvéables et jetables et en plus, la région renforce l'encadrement hiérarchique en installant des petits chefs qui sont autant de personnes en moins pour faire le travail.

**SUD éducation se bat pour la titularisation sans conditions de tous les précaires, la création de postes de titulaires à la hauteur des besoins exprimés par les personnels et l'installation en nombre suffisant de titulaires remplaçants volontaires pour couvrir tous les besoins de courte ou longue durée.**

La période est à la découverte des emplois du temps et à l'élaboration des fiches de poste pour l'année. Alors que tout doit légalement se faire dans la concertation, les personnels se voient généralement imposer des fiches postes beaucoup trop lourdes et un calendrier annuel pour lequel ils n'ont pas leur mot à dire.

**Non à l'augmentation de la charge de travail !  
REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL !**

**Grève le 20 septembre  
et rassemblement massif à 14 heures  
devant le siège de la région (métro St François Xavier)**